



**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-39**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

19 DEC. 2025

ID : 062-216209080-20251216-39_2025-DE

Berser
Levfaul

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 16 décembre à 18 heures 30,

Date de convocation : Le 04 décembre 2025
Date d'affichage : Le 04 décembre 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Emilie LISSE, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

14/18

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne son pouvoir à Michel QUANDALLE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Dominique NAVET
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

4/18

Absent :

0/18

Formant la majorité des membres en exercice.
Dominique NAVET est nommé secrétaire de séance.

Vente terrain communal

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la parcelle AI 147 est née de la division de la parcelle AI 34.

D'une surface de 371m², cette parcelle est concernée par le dépôt d'un permis de construire de maison individuelle accordée le 14/08/2024. Devant cette parcelle, il existe une surface de terrain communal avec bouche à incendie. Partie du terrain communal que le propriétaire de la parcelle AI 147 occupe actuellement.

Il convient de régulariser ce point et de proposer à la vente cette parcelle. L'estimation est fixée à 150,00€/m².

Les coûts de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande aux membres :

- L'autorisation de soumettre l'espace communal à la vente
- De proposer la vente prioritairement à M Philippe DUPUIS, propriétaire de la parcelle Al 147,
- De signer tout document se rapportant à la vente de la parcelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (18 voix) accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 16/12/2025

Le Maire,



Jean-Michel DEGRÉMENT.

Certifié et rendu exécutoire le :

19 DEC. 2025

